

**Arrêté du 12 juillet 2010 portant modification (régisseurs d'avances et de recettes) au TI de
MANOSQUE
NOR : JUSB1019248A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 19 mai 2010 portant nomination d'une régisseuse titulaire au tribunal d'instance de MANOSQUE sont modifiées comme suit :

Au lieu de :

«Madame ARAZAN Françoise, épouse CARLIER, greffière du deuxième grade, est, à compter du 1^{er} janvier 2010, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de MANOSQUE»,

Lire :

«Madame ARAZAN Françoise, épouse CARLIER, adjointe administrative principale de première classe, est, à compter du 1^{er} janvier 2010, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de MANOSQUE»,

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel d'AIX EN PROVENCE en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 12 juillet 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre
de la justice et des libertés,
Par délégation, la chef du département de la
gestion administrative et prévisionnelle des
personnels de greffe

Françoise LESTRADE